

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

86.004
Objet

Z.A.E.C.
ALIENATION D'UN TERRAIN
AU PROFIT DE M.
RITZERHELD

DATE DE CONVOCATION

20 Janvier 1986

DATE D'AFFICHAGE

20 Janvier 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

Pour :

Contre :

Abstention :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL REQUI A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

6.FEV.1986

APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le vingt sept Janvier à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. De LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET. Adjoints
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - M. BIROLLEAU -
M. CANDAU - Mmes CENAC - de GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN
MM. LACOTTE - LE GUEFF - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC -
ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD Guy par M. FABER - LAPERCHE Jackie par
M. MONNARD - REVOLAT Pascal par M. MARCONI - THOMAS Georges par
M. CANDAU

Absents : MM. COUNIL - GEOFFROY

M. BUSSEREAU Dominique

a été élu Secrétaire.

M. le rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le
cadre de la Z.A.E.C.

./.

M. RITZERFED, représentant la Sté GEL 17, demeurant 60 Bd de la Corniche 17110 ST-GEORGES-DE-DIDONNE.

vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de 3264m² de terrain utilisable et 744m² de talus inutilisables cédés gratuitement.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 27.12.85, le prix de cession fixé à 42F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les plans des lieu et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. RITZERFELD STE GEL 17

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 22.01.86

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 24.01.86

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. M. RITZERFELD représentant la Sté GEL 17, 60 Bd de la Corniche St-Georges de Dne, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 3264m² de terrain utilisable et 744m² de talus cédés gratuitement, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" moyennant le prix unitaire de QUARANTE DEUX FRANCS H.T. le m² (42F. H.T.) soit un prix global et forfaitaire de CENT TRENTE SEPT MILLE QUATRE VINGT HUIT FRANCS qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN

- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget 1985 chapitre 908. Article 2101.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,

l'Adjoint Délégué,

R. DAUZIDOU.
7720


DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR MER
VILLE DE ROYAN

REU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
6. FEV. 1986
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné
M. RITZERFELD, représentant la Sté GEL 17, demeurant 60 Bd
de la Corniche, 17110 ST-GEORGES DE DIDONNE
promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de
ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section CI N°s 570 et 571
adresse Rue Denis Papin.

pour une surface de 3.264m² de surface utilisable et 744m² de talus
inutilisables cédés gratuitement

Cette vente sera faite sous les charges et conditions
ordinaires moyennant le prix global hors taxes de CENT TRENTE SEPT
MILLE QUATRE VINGT HUIT FRANCS (137.088F.
décomposé ainsi qu'il suit : 42F. X 3.264 = 137.088F.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de
l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6)
mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire
chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix
précité sera automatiquement révisé par application de la formule
suivante :

$$P = P_0 \times \frac{BTCl}{ETCl_0} \text{ dans laquelle :}$$

P..... Prix révisé
Po..... Prix d'origine convenu au jour de la
signature de la promesse d'achat
BT0lo... dernier indice Bâtiment National tous corps
d'état connu au jour de la signature de la
promesse d'achat
BT0l dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu
au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du
Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de
la présente. Il est précisé que le terrain est desservi par les
réseaux E.D.F., eau potable, eaux usées, et que les raccordements
sont à la charge de l'acquéreur.

FAIT A ROYAN, le 27-12-1985

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

*lu et approuvé pour la somme de cent trente
sept mille quatre vingt huit francs*

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres)
doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.



RECU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 6. FEV. 1986

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

ETAT PARCELLAIRE

M. RITZERFELD

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI		Derrière le pont	3264m2 utilisable et 744m2 de talus inutili- sable.	VILLE DE ROYAN



Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

[Signature]

RECU A LA SOUS-PROFECTURE
ROCHEFORT, LE

6.FEV.1986

APPLICATION LOI N° 82213
2-3-1982

DAVID 11 594

ROYER
474
99 84

DERRIERE

BILLONDEAU
1850
VERGEADE
2000

MICHAS
2015 359
DA SILVA
2621

LALARDERIE 3428

MIGNON
2500

BROUJAGE 1070

RITZERFELD
3264

BOSC
2835

BOSC

MARTIN

C.E.F.
2000

ACTUEL
INFORMATIQUE
2182

PAPERIE DE

SINESTET

LEGAY

JOUVIE
1007

THAU
1200

DENIS

2500
BRES

498
MOONEN 5000

FALIERE

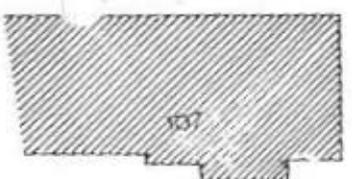
DALHER 1000

MOONEN

STOCCHI
1600

DALHER
2000

MAGNE 6168



DALHER
2 460

OCEANIC
2 125

ROYAN NAUTIQUE
7082

BESSE
2918

ROYAN
HYGIENE
2866

Pour le Député-Maire
Adjoint-Délégué:

David



MOONEN 10 800

Rue

Avenue

NORD

GAZON
2500

DECORA
3000

DREVE
3 742

Laurent

Concl Principal

NORD

Derrière Le Ponture
REGO A LA SOCIETE
BOUCHERIE LE

- 6.FEV. 1986

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Denis



La Grande Pièce

ROYAN

SAINTES

Arago

François

Ampère

André

Marie

Edouard

Bront

Louis

Antoine

La Robinière

Rue Gilles

Personne

de Roberval

Besson

Chemin

Vicinal

Bois de Belmont

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué

Blanc



Chemin Privé

1er Groupe

Chemin

Privé

Belmont

